



Association Française du Poney New Forest

Réglementation et procédure de notation des males de 2 ans et 3 ans et approbation des étalons.

Conformément au règlement du stud-book mère (NFPCBS)

Réglementations générales

En engageant votre poney à l'agrément, vous acceptez expressément tous les termes et conditions énoncés dans ce document. Toute personne en charge du poney est également soumise aux ordres et règlement de l'AFPNF.

Le candidat étalon doit être présenté avec son carnet afin que son identification puisse être vérifiée et validée, être à jour des vaccins Grippe Tétanos et Rhinopneumonie.

L'AFPNF, ni aucun de ses organisateurs ou de ses personnels (bénévoles ou non) ne pourront être tenus responsables d'éventuels dommages occasionnés aux personnes participantes ou aux animaux lors de la présentation et en quelque circonstance que ce soit. Ceci est une condition préalable à l'engagement des poneys à l'approbation.

Toute photo prise par ou pour l'AFPNF pourra être utilisée sur tous les supports de communication de l'AFPNF y compris le site internet ou sur les réseaux sociaux gérés par l'AFPNF.

Le jury se réserve le droit de renvoyer un animal s'il le considère dangereux ou incontrôlable.

Réglementations concernant les propriétaires et présentateurs

Les présentateurs devront porter une tenue soignée, adaptée et propre. Des chaussures très robustes sont recommandées.

Toute personne ayant un comportement préjudiciable (y compris sur les réseaux sociaux et messageries privées) à l'encontre des participants, des organisateurs ou aux intérêts de l'AFPNF s'exposera à des procédures disciplinaires. (Sanctions encourues : exclusion de l'AFPNF et interdiction de présenter des poneys en concours d'élevage New Forest).

Présentation des poneys au modèle.

Les candidats étalons sont présentés en filet.

Une ferrure aux antérieurs est autorisée pour les poneys âgés de trois ans ou plus. Elle n'est pas autorisée pour les poneys de deux ans.

Votre poney sera vu en main, il doit pouvoir se présenter au modèle, au carré et rester en position suffisamment longtemps afin de permettre l'évaluation de sa conformation.

Dans un deuxième temps, il vous sera demandé de le faire évoluer en main afin de juger son mouvement au pas et au trot. Votre poney devra être convenablement préparé afin de se présenter au mieux.

Il sera par la suite lâché en liberté dans le rond. Nous utilisons un rond sécurisé. Une chambrière sera mise à disposition.

Nous demandons que les poneys soient correctement préparés et présentés.

La notation

Les juges seront au nombre de trois et approuvés par la commission stud-book.

La notation sera réalisée conformément à l'article 10 du Règlement du Stud-Book de l'association Française du poney New Forest.

Les juges vont individuellement évaluer et noter le modèle (50 points), le type (20 points) et les allures (pas et trot, 15 points chacun). Après chaque jugement, les juges peuvent se consulter.

La conformation est divisée en dix catégories, notées chacune sur 5. Si deux juges donnent une note inférieure ou égal à 2 pour une même catégorie, le poney sera ajourné.

Le modèle est évalué d'après les critères suivants :

Tête, encolure, épaule, antérieurs, postérieurs, ligne du dessus (qui inclut l'harmonie générale du modèle et l'harmonie du cadre), profondeur, largeur (dont les aplombs), arrière-main et os. Chaque sous-section est notée entre 1 et 5 (5 étant le maximum)

Le type est une note unique basée sur le standard du berceau de race (ANNEXE III SB AFPNF).

Le candidat étalon est approuvé avec un total de 70 points et sous condition de la validation de l'examen vétérinaire. Les 70 points nécessaires à l'approbation doivent être attribués par deux juges au moins.

Les défauts suivants s'ils sont significatifs ou s'il y a une combinaison de plusieurs d'entre eux, peuvent être la raison d'un ajournement :

- Malformation de la bouche, dentition irrégulière.
- Encolure renversée, dos carpé, dos excessivement long et lâche.
- Pieds plats, pieds serrés, talons rétractés, paroi ou sole cassantes ou fines, pieds bots et disproportionnés.
- Paturons trop inclinés ou droits
- Aplombs : serrés, ouverts, panards ou cagneux (antérieurs ou postérieurs)
- Métacarpiens déviés latéralement, décalés du genou en avant ou arrière
- Décalage antérieur, postérieur, latéral, médian des genoux - Position antérieure ou postérieure des membres avant et arrière - Epaule droite.
- Décalage latéral ou vertical des jarrets, angle excessif des jarrets
- Postérieur trop droit - Jarret en angle droit

A la suite de l'inspection des juges et de l'examen vétérinaire, il vous sera remis une attestation indiquant si le candidat étalon est approuvé ou non. Une feuille de notation détaillée sera envoyée ultérieurement.

Myotonie

Le test concernant la myotonie est obligatoire. Si le test est positif, le candidat étalon sera ajourné.

Polysaccharide Storage Myopathy (PSSM)

Le test, effectué par le laboratoire Franck Duncombe tarif AFPNF, concernant la Polysaccharide Storage Myopathy 1 est obligatoire et uniquement recevable. Si le candidat étalon est porteur d'un ou deux allèles PSSM1, il ne sera pas approuvé.

Examen vétérinaire

L'examen vétérinaire complet du candidat étalon validera ou non sa candidature.

Le compte rendu de l'examen vétérinaire doit servir à valider l'approbation. Seulement pour les étalons exempts des maladies cliniques évidentes ou des déformations comme celles énumérées et qui satisfont aux critères de conformation et de taille.

Le contrôle vétérinaire certifie que l'étalon est :

- Identifié et concordant avec son livret
- Exempt de malformation de l'appareil reproducteur. (Torsion de testicules, organes génitaux déficients). - Exempt de boiterie.
- Exempt de signes cliniques d'insuffisance respiratoire.
- Exempt de symptômes cliniques de maladies contagieuses et infectieuses.
- Exempt de problème oculaire.
- Exempt de malformation de la bouche, dentition irrégulière.
- Exempt de problème épidermique (dermite).
- Ayant une conformation et un physique satisfaisant.
- Être à jour des vaccins sanitaires réglementaires (grippe, tétanos).

L'approbation ne sera pas confirmée tant que l'examen vétérinaire ne sera pas entièrement validé. Ceci incluant la réception du résultat négatif du test de la myotonie et PSSM1.

Le protocole sanitaire réglementaire IFCE pour obtenir le carnet de monte. <http://www.asso-newforest.com/informations-sanitaires/>

Comportement du poney souhaité pendant l'examen vétérinaire.

Sous aucun prétexte le candidat étalon ne sera "sédaté" pour passer l'examen vétérinaire. Les mâles doivent être tenus de telle sorte que l'examen puisse se dérouler en toute sécurité, sans être un danger ni pour son meneur ni pour le vétérinaire. Pendant l'examen le mâle sera toisé et ses canons mesurés, les dents, les organes génitaux seront examinés et les yeux consciencieusement contrôlés. Tout mâle dont le comportement ne permettra pas un examen complet sera considéré comme ayant échoué l'examen vétérinaire et ne sera pas approuvé. La commission stud-book de l'AFPNF soutiendra toute décision du vétérinaire qui aura constaté l'échec de l'examen dû au mauvais comportement du poney. Le vétérinaire fera un rapport circonstancié.

– Votre étalon approuvé provisoirement.

Une fois approuvé par l'AFPNF, votre étalon recevra son approbation provisoire, son carnet sera tamponné.

Son approbation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 4 ans. Entre le 1^{er} et le 30 avril de sa 5^e année, il faudra le représenter à un second examen vétérinaire. S'il est validé, il obtiendra son approbation. Ce second examen pourra être effectué par un vétérinaire équin de votre choix.

A chaque instant de sa vie, un étalon peut faire l'objet d'un réexamen, sur décision du conseil d'administration de l'AFPNE et par un vétérinaire désigné. À tout moment, un étalon peut également être soumis à une évaluation hors cadre vétérinaire par une visite de personnes officielles désignées par l'AFPNE dans l'éventualité d'un ajournement.

Rappel des règles à propos de l'utilisation et de l'approbation

Les poneys de 2 et 3 ans ne peuvent pas être présentés sans objectif d'approbation. Seuls les poneys approuvés de 2 ans et plus peuvent être utilisés dans un but de reproduction, cela permet l'enregistrement de leurs poulains dans le livre A de la race.

Si votre poney n'a pas été approuvé lors de sa première présentation, vous pouvez le représenter à une 2^e session. Conditions dans les paragraphes suivants.

Appel des résultats de l'approbation

Si votre poney est ajourné par deux fois, vous avez le droit de faire appel directement au conseil d'administration de l'AFPNE qui considèrera le cas. L'appel doit être adressé au secrétariat, par écrit, dans les 14 jours après réception de la feuille de notation. La commission d'appel est constituée d'un jury de 3 juges ayant déjà vu le poney précédemment.

Appel des tests vétérinaires

Si un étalon, de quelque âge que ce soit, a été ajourné à la suite de l'examen vétérinaire, un appel peut être fait au secrétariat qui va mandater un vétérinaire, afin de réexaminer l'animal. L'appel sera adressé au secrétariat de l'AFPNE, par écrit, dans les 14 jours suivant l'examen vétérinaire.

Protection des données

L'AFPNE s'engage à respecter la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Vos obligations en tant que propriétaire d'étalon

-L'AFPNE doit être informée du lieu de stationnement de tous les étalons approuvés. L'AFPNE doit pouvoir régulièrement tenir à jour sa base de données afin de pouvoir communiquer leurs stationnements, notamment dans le cadre d'une épidémie. Il revient au propriétaire ou à celui qui exploite l'étalon d'en assurer lui-même la promotion et la publicité.

-Vous devez-vous assurer que toutes les transmissions de propriétés ont été régulièrement enregistrées et portées à la connaissance de l'IFCE d'une part et de l'AFPNE d'autre part.

-Assurez-vous que l'AFPNE détient vos coordonnées complètes et veuillez l'informer de tout changement.

-Vous devez informer l'IFCE de tous les moments importants de la vie de l'étalon (castration, mort, ...)

Le 01/01/2020 Madame Cerina Patricia Présidente AFPNE.